

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 SEPTEMBRE 2011**

### **A – Appel Nominal**

### **B – Désignation du Secrétaire de séance : Nadège Fagoo**

### **C- Procès-verbal de la réunion du jeudi 30 juin 2011**

Avant de commencer l'ordre du jour, M. le Maire demande l'autorisation au Conseil municipal d'ajouter 2 questions non prévues :

- la délibération 11/157 – Chemin de grande randonnée de Pays (GRP – Avis sur le tracé.
- La délibération 11/158 – Motion de soutien aux associations caritatives

Par ailleurs, il informe les conseillers qu'ils trouveront sur leurs tables des délibérations modifiées et des documents supplémentaires.

### **D – Questions**

#### **1) Budget principal de la Commune – Exercice 2011 – Subventions allouées à certaines associations**

Il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable à la participation aux frais de déplacements de certaines associations sportives pour un montant total de 10 000 €.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **2) Médiathèque municipale – Demande de subvention auprès de la DRAC pour l'opération d'inventaire du fonds local et patrimonial**

Le coût de cette opération s'élève à 9300 € et il est proposé de solliciter de la DRAC une subvention à hauteur de 60%

**Adopté à l'unanimité**

#### **3) Médiathèque municipale – Projet global de restructuration 2011 – Demande de subvention auprès de la DRAC**

Le montant s'élève à 98 200 €. Il est proposé de solliciter de la DRAC une subvention à hauteur de 45% du montant hors taxes.

**Adopté à l'unanimité**

#### **4) Médiathèque municipale – Modification de l'outil informatique en 2011 – Demande de subvention auprès de la DRAC**

Le montant total de l'opération s'élève à 25 200 €. Il est proposé de solliciter de la DRAC une subvention à hauteur de 35% du montant H.T.

**Adopté à l'unanimité**

**5) Taxe foncière sur les propriétés bâties – Exonération en faveur des logements achevés à compter du 1er janvier 2009 présentant un niveau élevé de performance énergétique globale**

Conformément au décret n°2009 -1529 du 9 décembre 2009, les Collectivités prévoient par délibération prise avant le 1er octobre pour être applicable l'année suivante, d'exonérer de la taxe foncière sur les propriétés bâties à concurrence de 50% ou de 100%, les constructions de logements neufs achevés à compter du 1er janvier 2009 dont le niveau élevé de performance énergétique globale est supérieur à celui qu'impose la législation en vigueur. La délibération porte sur la part revenant à chaque collectivité territoriale. Elle s'applique à compter de l'année qui suit celle de l'achèvement de la construction, pendant une durée que chaque collectivité détermine et qui ne peut être inférieure à 5 ans.

Aussi, afin d'inciter et d'encourager les propriétaires de constructions neuves qui s'engagent dans une démarche de haute performance énergétique, il est proposé au Conseil municipal d'exonérer de la taxe foncière les logements achevés à compter du 1er janvier 2009, dont le niveau élevé de performance énergétique global est supérieur à celui qu'impose la législation en vigueur, de fixer le taux d'exonération à 50% et la durée à 5 ans.

**M. DE LAT** fait état de quelques réflexions et de questions : Tout d'abord les personnes concernées savent qu'à terme elles vont faire des économies d'énergie et donc des économies financières. Elles peuvent en outre également bénéficier de réduction d'impôts.

Par ailleurs ces personnes, qui peuvent effectuer et financer ces travaux, ne sont pas sans moyens.

Enfin, alors que l'on entend beaucoup parler de niches fiscales que l'on veut supprimer, en quelque sorte ici on en crée une. Or la municipalité ne manque pas d'évoquer des diminutions de ressources, du fait par exemple des pertes de bases fiscales avec Nordlys et Danone.

**M. DE LAT** demande donc ce qui motive cette délibération ? Et ce que celle-ci apporte à la collectivité.

**M. le Maire** lui répond que ce qui est essentiel dans cette délibération, c'est son caractère incitatif plus que l'aspect financier. Il précise qu'il n'y a pas beaucoup de demandes. Il informe également le Conseil municipal qu'au niveau de la Communauté de communes, on incite les ménages modestes à faire des économies d'énergie et que cela va dans le sens du « Grenelle de l'environnement ».

**Adopté à l'unanimité**

**6) Taxe foncière sur les propriétés bâties – Exonération en faveur des logements achevés avant le 1er janvier 1989 ayant fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie**

Article 1983 – 0 du Code général des impôts. Il est précisé que les collectivités territoriales peuvent, par délibération prise dans les conditions prévues avant le 1er octobre, pour être applicable l'année suivante, exonérer de la taxe foncière sur les propriétés bâties à concurrence de 50% ou de 100% les logements achevés avant le 1er janvier 1989 qui ont fait l'objet de dépenses d'équipement, mentionnées à l'article 200 quater, lorsque le montant total des dépenses payées au cours de l'année qui précède la première année de l'exonération est supérieur à 10 000 € par logement ou lorsque le montant total des dépenses payées au cours des 3 années qui précèdent l'année d'application de l'exonération est supérieure à 15 000 € par logement.

Cette exonération s'applique pendant une durée de 5 ans à compter de l'année qui suit celle du paiement du montant total des dépenses.

Aussi, afin d'inciter et d'encourager les propriétaires des logements anciens qui engagent des dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie, il est proposé au Conseil municipal d'exonérer de taxe foncière les logements achevés avant le 1er janvier 1989, qui ont fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie et de fixer le taux d'exonération à 50%, la durée d'exonération étant obligatoirement fixée à 5 ans.

**Adopté à l'unanimité.**

**7) Taxe communale sur la consommation finale d'électricité – Coefficient multiplicateur unique applicable à compter du 1er janvier 2012**

Dans le cadre de la loi relative à l'aménagement de la fiscalité locale de l'électricité, au 1er janvier 1971, la ville de Bailleul a institué sur le territoire de la commune par délibération 70/120 la taxe communale sur la consommation finale d'électricité et fixé son taux à 6%.

L'article 23 de la loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité, a modifié en profondeur le régime de la taxe communale sur la consommation afin notamment de la mettre en conformité avec la directive 2003/96/CE, restructurant le cadre communautaire de taxation des produits énergétiques de l'électricité.

La nouvelle taxe est assise sur le volume d'électricité fournie et établie par rapport à un barème.

Compte tenu de la publication tardive de la loi du 7 décembre 2010, un dispositif transitoire a été prévu pour l'année 2011 prévoyant que le coefficient multiplicateur est égal pour l'année 2011 à la multiplication par 100 du taux en valeur décimale appliqué au 31 décembre 2010 pour la collectivité; soit 6 pour Bailleul.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal de fixer le coefficient multiplicateur unique applicable à la part communale de la taxe sur la consommation finale d'électricité à 6 pour l'année 2012.

**M. le Maire** informe le Conseil municipal qu'en 2010, le produit de cette taxe s'élevait à 195 000 € et que pour les 2 premiers trimestres 2011 on atteint 100 000 €.

Il s'agit donc, à peu près, de la même recette qu'en 2010.

Il déclare qu'il est possible d'actualiser le taux chaque année.

**Adopté à l'unanimité.**

**8) SA d'Union d'économie sociale HABITAT PACT – Opération d'acquisition-amélioration d'un logement individuel 4861 route de la Belle Croix à Outtersteene. Prêt de 72 938 € auprès de la caisse des dépôts et de consignations – Demande de garantie d'emprunt.**

Le PACT réalise une opération d'acquisition-amélioration de l'immeuble appartenant au CCAS, sis 4861 route de la Belle Croix à Outtersteene, en bail emphytéotique et en partenariat avec l'ANAH. Le plan de financement s'établit à 124 739 € dont 51 801 € d'aide de l'ANAH et 72 938 € de prêt auprès de la Caisse des Dépôts : en 25 ans, 2,85% de taux d'intérêt actuariel annuel et une commission de 260 €.

Le PACT sollicite donc la garantie communale sur ce prêt.

Il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable à cette garantie sachant que la Commune a la capacité financière.

**Adopté à l'unanimité.**

**9) Société HLM LOGIFIM – Réhabilitation de 10 logements à Bailleul – Prêt de 539 333,87 € auprès de la Caisse d'Épargne Nord de France Europe – Demande de garantie d'emprunt.**

La société LOGIFIM réalise un important programme de réhabilitation de son patrimoine ancien. A ce titre, 10 logements situés à Bailleul ont été réhabilités. Le plan de financement s'établit à 674 167,34 € dont 539 333,87 € de prêt et 134 833,47 € de fonds propres.

Le bailleur social a donc obtenu un prêt auprès de la Caisse d'Épargne pour lequel il sollicite la garantie de la Commune.

La Commune de Bailleul ayant la capacité financière de garantir ce prêt, il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable.

**Adopté à l'unanimité**

**10) Accueils des loisirs d'août 2011 – Remboursement d'une inscription à une famille**

En raison d'une modification de dernière minute des dates de vacances d'une famille, il est demandé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable à la demande de remboursement pour la période du 8 au 19 août, soit la somme de 54 €

**Adopté à l'unanimité**

**11) Cinéma le Flandria – Revente d'affiches de films**

Compte tenu des demandes de particuliers, il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable à la revente d'affiches de cinéma et de rattacher cette activité à la régie du cinéma.

**Adopté à l'unanimité**

**12) Cinéma le Flandria – Demande d'adhésion à l'association CINEMASCOP**

La numérisation des films impose le remplacement progressif des équipements de projection par des équipements numériques dans toutes les salles de cinéma du territoire.

La loi du 30 septembre 2010 a rendu obligatoire le versement par les distributeurs des contributions à la transition numérique, représentant partiellement les économies de production que la numérisation leur permet de réaliser.

Ces contributions seront dues à chaque exploitant d'un écran présentant un film en sortie nationale ou en seconde semaine d'exploitation. Elles devraient figurer au plan de financement de la transition numérique de chaque établissement cinématographique.

L'association CINEMASCOP s'est constituée en janvier 2011 pour regrouper les exploitants afin de négocier et collecter les contributions auprès des distributeurs.

En tant que propriétaire de l'établissement Le Flandria, il est proposé au Conseil municipal d'adhérer à l'association CINEMASCOP, sachant que le montant de l'adhésion s'élève à 50 €.

**Adopté à l'unanimité**

### **13) Cinéma Le Flandria – Adhésion à l'association « de la suite dans les images »**

« De la suite dans les images » est la tête de réseau des cinémas de proximité du Nord – Pas-de-Calais. Il joue un rôle actif dans les domaines de la diffusion cinématographique, de la médiation culturelle et de l'éducation aux images, garantissant l'existence d'une alternative au cinéma de consommation.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable quant à l'entrée du cinéma Le Flandria dans le réseau.

Le montant de l'adhésion s'élève à 150 €.

**Adopté à l'unanimité**

### **14) Cinéma Le Flandria – Projet de numérisation – Plan de financement – Demandes de subventions**

Le cinéma Le Flandria s'est lancé dans le projet de numérisation.

La Ville de Bailleul doit donc mettre en place son plan de financement intégrant les demandes d'aide.

Le dispositif de financement est basé sur :

- un apport de fonds propres de la collectivité d'au moins 10% des dépenses éligibles.
- des contributions à la transition numérique acquittée par les distributeurs
- des subventions publiques des collectivités territoriales
- d'une aide spécifique du CNC

Aussi, il est demandé au Conseil municipal d'inscrire le projet de numérisation du Flandria et de solliciter toutes les subventions publiques envisageables, d'accepter le financement provenant de contributions des distributeurs, de solliciter l'aide à la numérisation du CNC et de mandater l'association CINEMASCOP pour percevoir les contributions.

Le Conseil municipal est également appelé à se prononcer sur le plan de financement qui s'élève à 76 600 € pour les dépenses éligibles et à 13 200 € pour les dépenses non éligibles soit un total de 89 800 €.

**Adopté à l'unanimité**

### **15) Aménagement du pôle d'échange de la gare de Bailleul – Demandes de subventions**

Le projet du pôle d'échange de la gare s'élève à un coût prévisionnel de 3 505 696 € H.T., soit 4 192 812 € TTC;

Il s'agit d'un engagement fort pour le territoire et est considéré par la Communauté de communes Monts de Flandre – Plaine de la Lys comme un projet communautaire.

La répartition des coûts se fait comme suit :

Commune de Bailleul : 2 488 713,61 € H.T.  
Communauté de communes : 1 016 981,94 € H.T.

Soit : 3 505 695,55 € H.T.

Considérant le le projet n'est viable financièrement qu'avec l'appui des financeurs institutionnels, il est proposé au Conseil municipal de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès du Département, de la Région, de l'État et du FEDER;

**M. le Maire** précise que normalement la Communauté de communes aura pris la compétence. Les communes ont délibéré dans ce sens mais on attend l'arrêté du Préfet.

Pour ne pas perdre de temps, on a monté le dossier avec 2 maîtrises d'ouvrage : la Commune et la Communauté de communes.

Il aurait souhaité que le projet soit pris en charge dans une dimension plus large que celle de la Communauté de communes car les usagers du train ne sont pas seulement bailleulois. 40% des usagers sont extérieurs à la commune.

**Adopté à l'unanimité**

**16) Lutte contre les inondations – Mission d'assistance aux études préalables et maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du Mont de Lille et du fond du Ravensberg – Demandes de subventions auprès du Conseil général**

Suite aux événements pluvieux qui ont touché la Commune, ces dernières années, un diagnostic global de fonctionnement des bassins versants a été réalisé en 2009 - 2010. En parallèle, une mission d'animation agricole a été confiée à la Chambre d'agriculture afin d'impliquer les agriculteurs dans la démarche en amont du projet et de faciliter la mise en œuvre concrète des aménagements nécessaires.

Le schéma d'aménagement établi au stade d'APS prévoit des travaux pour un coût provisoire de 550 000 € H.T.

Pour la suite la Commune a lancé une consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée. Elle a confié ces missions au Cabinet d'études ANTEA Group :

- une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage complémentaire dont le but est de préparer les éléments et les dossiers afin d'obtenir toutes les autorisations nécessaires et préalables aux travaux envisagés
- une mission de maîtrise d'œuvre sur les travaux hydrauliques structurants. Le montant du marché s'élève à 68 031,35 € H.T.

Le Département du Nord participe au financement des études précitées et aux missions de maîtrise d'œuvre des travaux. Cette participation peut atteindre 80% du montant H.T.

Il est donc demandé au Conseil municipal de donner délégation au Maire afin de solliciter les subventions les plus élevées possibles du Département du Nord et d'approuver le plan de financement.

**M. le Maire** précise que c'est la suite des études engagées depuis des années.

**Adopté à l'unanimité**

**17) Aménagement de la place Achille Liénart – Approbation des conclusions de l'étude et validation du programme de travaux**

Dans le cadre d'un appel d'offres lancé en 2010, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à l'architecte Aline Lecoeur et IRIS Conseil.  
Le coût prévisionnel des travaux d'aménagement estimé, à la phase PRO s'élève à 680 345 € H.T.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les conclusions de l'étude et de valider le programme pluriannuel des travaux, à savoir une phase unique de travaux d'aménagement de la Place Achille Liénart.

**Adopté à l'unanimité**

**18) Marché pour la reprise des concessions funéraires, échues, abandonnées et non renouvelées – Appel d'offre ouvert européen – Avenant n°1**

Il y a lieu d'intégrer au programme du marché de base la fourniture et la pose de 6 couvre-caveaux d'un montant de 1 435,19 € TTC et la fourniture et la pose de 2 caveaux d'une place avec un couvre-caveau d'un montant de 1700 € TTC.  
Le montant total du marché passe donc de 99 630 € H.T. À 102 251,40 € H.T.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer cet avenant.  
**M. le Maire** précise que la reprise concerne 200 concessions.

**Adopté à l'unanimité**

**19) Réhabilitation d'un logement communal à l'école Sévigné – Revalorisation du montant du loyer**

Suite à des travaux de réhabilitation complète, il est proposé de fixer le montant du loyer à 300 € par mois à compter du 1 octobre 2011.

**Adopté à l'unanimité**

**20) Ville de Bailleul – Budget principal et budgets annexes – Exercice 2011 – Décision modificative n°3**

Budget principal	
section d'investissement :	+ 111 200 €
section de fonctionnement :	+ 46 690 €
Budget transport :	
section de fonctionnement :	+ 1 500 €
Budget Restauration :	
section de fonctionnement :	- 2 000 €
Budget cinéma le Flandria	
section de fonctionnement :	- 2 900 €
Budget ZAC des Collines	
section de fonctionnement :	/

**Adopté à l'unanimité**

**21) Zone d'aménagement concerté dite « Domaine du Château de Bellekind » - Suppression**

La ZAC est aujourd'hui terminée, il convient donc de supprimer la ZAC.

Il est donc proposé au Conseil municipal de décider la suppression de la ZAC et de rétablir la TLE sur le périmètre correspondant.

**Adopté à l'unanimité**

**22) Zone d'aménagement concerté dite « De la Blanche Maison » - Suppression**

La ZAC est aujourd'hui terminée. Il convient donc de supprimer la ZAC.

Il est proposé au Conseil municipal de décider la suppression de la ZAC et de rétablir la TLE sur le périmètre correspondant.

**Adopté à l'unanimité**

**23) Acquisition d'un terrain route de Méteren pour l'implantation du centre de secours**

Le PLU intercommunal a inscrit en emplacement réservé un terrain sis à Bailleul, route de Méteren pour une contenance de 13 370 m<sup>2</sup> afin de réaliser un équipement public en l'occurrence l'implantation d'un Centre de secours.

La cession a été négociée avec la propriétaire du terrain sur la base de 42 000 €.

Il est donc proposé au Conseil municipal de décider l'achat de la parcelle à M. Bernard Dauchy sur la base de 42 000 €, indemnité de emploi incluse.

**M. le Maire** informe le Conseil municipal que le Centre regroupera les 2 centres de Bailleul et Méteren. Il précise que les interventions de Bailleul sont en augmentation constante : 1 500 en 2010.

**Adopté à l'unanimité**

**24) Parcelles de terrain à bâtir – Route de Lochre – Institution de la PVR (participation pour voiries et réseaux)**

Le PVR permet aux communes d'exiger des propriétaires de terrains, une contribution correspondant à tout ou partie du financement des travaux nécessaires.

La vente d'une parcelle sise route de Lochre est réalisée pour une superficie de 4660 m<sup>3</sup>. L'urbanisation de cette zone nécessitera l'obligation de prolonger le trottoir, de buser le fossé. Le coût total de l'opération a été évalué à 66 565,92 € TTC

Il est donc demandé au Conseil municipal de décider l'instauration de la PVR sur la parcelle en cause et de fixer à 14,28 € du m<sup>2</sup> le coût de l'équipement nouveau.

**Adopté à l'unanimité**

**25) Aliénation de patrimoine HLM – Demande de cession par la SA d'HLM LOGIFIM d'un bien sis à Bailleul 2, rue Pierre Lembrez**

Il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable à la cession de cet immeuble à son locataire pour la somme de 65 000 €.

**Adopté à l'unanimité**

**26) Aliénation de patrimoine HLM – Demande de cession par la SA d'HLM SRCJ d'un bien sis à Bailleul, 47 Résidence Julien Deturck – Avis du Conseil municipal**

Il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable à la cession de cet immeuble à son locataire pour la somme de 85 000 €.

**Adopté à l'unanimité**

**27) Demande d'autorisation présentée par l'EARL Lauwerie – Weillaert en vue de l'exploitation d'un élevage de volailles et de porcins au titre des installations classées sur la commune de Merris – Avis du Conseil municipal**

L'EARL Lauwerie – Weillaert a présenté le 28 février 2011 une demande en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un élevage de 46 200 équivalents volailles et de 856 équivalents porcins sur le territoire de Merris.

Au dossier sont joints le plan des installations et des terrains mis à disposition pour l'épandage. Les parcelles concernées sont situées au Steent'Je.

S'agissant d'une activité d'intégration, elle risque à l'avenir de pénaliser les projets de développement des élevages familiaux et locaux, notamment ceux des jeunes agriculteurs.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis défavorable à ce projet d'extension.

**M. BOULINGUIEZ** déclare qu'il partage l'avis de M. le Maire sur l'intégration.

La délibération en question concerne le plan d'épandage et il est précisé que les parcelles sont déjà concernées par le plan d'épandage. Il demande donc que le Conseil municipal se prononce sur cette question d'épandage et pas sur le reste. C'est la commune de Merris qui doit décider.

Il pose la question de savoir pourquoi le supprimer ?

**M. le Maire** lui répond que c'est le Préfet qui décide.

**M. BOULINGUIEZ** : fait remarquer qu'il y a beaucoup d'efforts réalisés par les agriculteurs en ce qui concerne les plans d'épandage notamment avec l'enfouissement. Il fait remarquer que le lisier est un engrais organique.

**M. le Maire** lui répond que c'est vrai, mais que le volume est déjà très important.

**M. BOULINGUIEZ** déclare qu'il souhaite s'abstenir

**Mme PAVY** déclare que c'est de la matière organique, mais en Bretagne aussi. Cela pose question, car on s'est engagé dans un plan de développement durable. Il faut aller vers d'autres méthodes progressivement.

**M. DELOBEL** insiste sur les nuisances et sur la nécessité de donner un avis quand cela est possible.

**Avis défavorable**

**Adopté moins 4 abstentions** : M. BOULINGUIEZ, M. DESCAMPS, M. DE LAT, Mme CLARISSE par procuration.

**1 ne prend pas part au vote** : Mme DEBERDT

**28) Versement d'une gratification à Mlle MEIRLAND Élodie**

Mlle MEIRLAND est étudiante à l'Université Charles De Gaulle Lille 3 et prépare une licence professionnelle en développement et protection de patrimoine culturel.

Dans le cadre de ses études, elle a souhaité être accueillie pour un stage au musée Benoît-De-Puydt du 4 avril au 1er juillet 2011.

Son travail a consisté au recollement des collections du musée. Elle a également apporté son aide à différentes opérations menées par le musée.

Aussi, compte tenu de la qualité du travail fourni par Mlle MEIRLAND, il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable au versement d'une gratification correspondant à 12,5% du plafond de la sécurité sociale, soit un montant de 1 251,27 €

**Adopté à l'unanimité**

**29) Prestation servie aux jeunes volontaires dans le cadre d'un engagement de service civique**

Par délibération 11/31 en date du 24 mars 2011, le principe d'accueil de jeunes volontaires dans le cadre d'un engagement de service civique et le versement d'une prestation de 100 € par mois ont été adoptés.

Or, la prestation à verser aux jeunes volontaires a été fixée par décret à 7,43% de la rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244 de la fonction publique.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal de modifier la délibération dans ce sens et d'adopter systématiquement les revalorisations appliquées aux grilles indiciaires de la fonction publique.

**Adopté à l'unanimité**

**30) Service civique – Mise à disposition de deux volontaires par la Commune de Bailleul au profit du Centre social Honoré Declercq**

Dans le cadre de la mise en place du service civique, 2 volontaires seront mis à disposition du Centre social pour effectuer les missions suivantes :

- Accompagnement de la ludothécaire
- Accompagnement de l'animateur seniors

Il est donc proposé au Conseil municipal d'accepter cette mise à disposition, de récupérer auprès du Centre social la prestation supportée par la Commune et d'autoriser M. le Maire à signer la Convention avec M. le Vice Président du CCAS.

**Adopté à l'unanimité**

### **31) Service civique – Mise à disposition d'un volontaire par la Commune de Bailleul au profit du Foyer de personnes âgées de la résidence Pharaon de Winter**

Dans le cadre de la mise en place du service civique, un volontaire sera mis à disposition du Foyer de personnes âgées pour effectuer la mission suivante :

- Accompagnement des résidents du Foyer logement

Il est donc proposé au Conseil municipal d'accepter cette mise à disposition, de récupérer auprès du Centre social la prestation supportée par la Commune et d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec M. le Vice-Président du CCAS

**Adopté à l'unanimité**

### **32) Ateliers artistiques – Actualisation des tarifs pour l'année scolaire 2011-2012**

Il est demandé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable à la mise en place d'un tarif à l'année scolaire en plus du tarif trimestriel permettant ainsi aux parents le choix du paiement.

**Adopté à l'unanimité**

### **33) Séjour de neige pour adolescents organisé par la commune de Bailleul – Fixation de la participation familiale**

Dans le cadre des activités jeunesse organisées par la commune, un séjour de neige est programmé pendant les vacances d'hiver 2012.

Il est donc proposé de fixer la participation familiale pour l'année 2011 à 212 €, 235 €, 258 € selon l'imposition des familles.

**Adopté à l'unanimité**

### **34) École municipale des sports de Bailleul – Création et mise en place – Tarification**

L'école municipale des sports constitue une passerelle idéale entre l'éducation physique et sportive enseignée à l'école et la pratique sportive effectuée en club. Elle a pour but d'offrir un éveil sportif par la découverte et l'initiation à de multiples activités.

Elle est ouverte aux enfants scolarisés dans la grande section de maternelle jusqu'au CM2.

Il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable à la mise en place de l'école municipale des sports et de fixer les tarifs pour l'année 2011-2012.

**M. DESCAMPS** souhaite des précisions concernant les modalités pratiques, et demande si les clubs et associations sont associés à ce projet, et comment cette nouvelle activité s'articule avec les activités déjà existantes notamment les VLD ?

**Mme TAYLOR** lui répond que les clubs sont associés à la démarche et interviendront pour certains, dans les activités. Cette école doit permettre aux enfants de découvrir différentes disciplines afin de choisir et d'entrer par la suite dans un club.

Le choix proposé est large. Cette école fonctionnera sous forme de cycles sportifs. Ces activités se dérouleront pendant l'année scolaire alors que les VLD sont organisées pour les périodes de vacances.

Les activités seront animées par du personnel municipal et par des animateurs possédant le brevet d'état.

**Adopté à l'unanimité**

**35) École intercommunale de musique de la Communauté de communes de Flandre – Frais de formation du carillonneur – Année scolaire 2011-2012 – Prise en charge par la Commune**

Il s'agit de reconduire la prise en charge des frais de formation du carillonneur bénévole auprès de l'école intercommunale de musique de la Communauté de communes de Flandre

Ces frais s'élèvent à 96,15 € par trimestre pour l'année scolaire 2011-2012.

**M. MAILLARD** précise que M. BELPALME est bénévole et qu'il réussit régulièrement ses examens.

**Adopté à l'unanimité**

**36) Musée Benoît-De-Puydt – Régie de recettes – Année 2012 – Révision des tarifs**

Il s'agit de procéder à la révision des différents tarifs du musée pour l'année 2012. Ceux-ci progressent d'environ 2%

**Adopté à l'unanimité**

**37) Musée Benoît-De-Puydt – Demande de subvention auprès de la DRAC Nord – Pas de Calais pour l'achat d'humidificateurs**

Les mesures récentes révèlent qu'il a régné un taux d'hygrométrie insuffisant dû aux températures basses que nous avons connues l'hiver dernier.

Il est donc proposé de faire l'acquisition d'un humidificateur dont le prix s'élève à 2 931,40 € TTC.

Il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable à la demande de subvention auprès de la DRAC à hauteur de 40% de la dépense.

**Adopté à l'unanimité**

### **38) Musée Benoît-De-Puydt – Fixation du tarif des classes patrimoine**

Il est proposé de fixer le tarif à 410 € par semaine de 4 jours pour les écoles non bailleuloises pour l'année scolaire 2011-2012

**Adopté à l'unanimité**

### **39) Extension de la convention tickets loisirs à l'activité cinéma**

Suite à la reprise du cinéma en régie municipale depuis le 1er janvier 2011, il est proposé au Conseil municipal de permettre le paiement des activités du cinéma en tickets loisirs.

**Adopté à l'unanimité**

### **40) Projet de jumelage avec Walcz en Pologne**

Ces dernières années, dans le cadre du jumelage avec Werne, la Ville de Bailleul a mené des actions communes avec Walcz, Ville de Pologne, elle même ville jumelle de Werne.

La ville de Bailleul souhaite élargir ses partenariats à l'ensemble de l'Europe en allant prioritairement vers les partenaires de sa ville jumelle allemande.

**M. le Maire**, accompagné d'une petite délégation, s'est rendu à Walcz début juillet sur invitation du Maire de cette commune de 28 000 habitants, dans un cadre plutôt rural. Les élus bailleulois ont pu constater que leurs homologues partagent la même volonté d'associer la population.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver le projet de jumelage avec la ville polonaise de Walcz.

**M. DESCAMPS** déclare qu'il votera pour cette délibération. Il souhaite que cette question soit abordée lors de la Commission « Échanges Internationaux » et souhaite faire le point sur les différents jumelages de la ville.

**M. DE LAT** fait remarquer que les élus suppléants ne sont pas invités aux réunions.

**M. le Maire** lui répond que ces réunions ont lieu le 1er mercredi du mois à 19h30 et qu'il fera part de la remarque au comité.

**Adopté à l'unanimité**

### **41)SIDEN – SIAN – Qualité et prix du service public de distribution d'eau et d'assainissement – Rapport et activité 2010 – Présentation au Conseil municipal**

**M. le Maire** présente le rapport annuel et invite les élus à faire leurs remarques.

**42) Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Nord (SDCI) – Avis sur les délibérations rendues par l'Union des syndicats d'assainissement du Nord (USAN), par le syndicat intercommunal d'assainissement des cours d'eau d'Estaires et environs, et par le syndicat intercommunal pour l'amélioration de la becque de St Jans-Cappel**

En date du 27 mai, le comité de l'USAN a rendu un avis favorable au SDCI proposé par M. le Préfet pour la fusion des syndicats actuellement adhérents et à l'intégration du syndicat intercommunal d'assainissement du bassin de la Libourde.

D'autre part, le comité de l'USAN s'est prononcé de manière réservée sur l'élargissement de la fusion aux syndicats d'assainissement agricoles extérieurs dans l'attente d'un état des lieux comptable et de risque de contentieux préalable, pour lequel il demande l'appui technique des services de l'État.

En date du 24 juin 2011, le comité syndical des cours d'eau d'Estaires et celui de la becque de St Jans-Cappel ont émis les mêmes avis que l'USAN.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable sur les avis rendus par les 3 syndicats.

**Adopté à l'unanimité**

**43) Avis sur le projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage du Nord pour la période 2011-2017**

La loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil des gens du voyage prévoit la mise en place, dans chaque Département, d'un schéma d'accueil qui précise les secteurs géographiques d'implantation des aires permanentes d'accueil des gens du voyage et des terrains de grand passage, ainsi que les communes où ces équipements doivent être réalisés.

Le projet du nouveau schéma 2011-2017 a été élaboré conjointement par les services du Conseil général et de l'État.

Le Préfet et le Président du Conseil général sollicitent l'avis du Conseil municipal sur le projet de schéma. L'ensemble des avis sera examiné par la Commission départementale constitutive des gens du voyage en vue d'une adoption définitive et un schéma en dernier trimestre 2011.

En ce qui concerne notre Communauté de communes, notre obligation a été respectée. Le projet n'ayant pas de nouvelles obligations. Il recommande par contre, la création de 5 places d'habitat adapté.

Considérant que certaines collectivités de l'arrondissement de Dunkerque n'ont toujours pas, à ce jour, respecté leurs obligations en matière d'accueil des gens du voyage,

Considérant les besoins récurrents et grandissants en PLAI dans le cadre de la création de logements sociaux sur le territoire,

Il est proposé au Conseil municipal d'émettre en avis défavorable au projet de schéma départemental 2011-2017.

**M. DESCAMPS** déclare qu'il votera cet avis défavorable, car Bailleul respecte ses obligations, et même plus, puisque avec l'aire d'accueil intercommunal nous remplissons également celles de Nieppe. Il fait remarquer qu'avec le recul, il n'y a pas que des inconvénients et que cela permet de mieux lutter contre les occupations illégales.

Cela permet d'avoir une action plus rapide pour déloger les installations illégales. Il déclare qu'avant de demander plus aux uns, il faut veiller à ce que les autres collectivités fassent ce qu'elles ont à faire.

**M. le Maire** déclare que s'il y avait une aire de grand passage, on serait moins sollicité. 48% des obligations ont été réalisées en France à ce jour.

**Avis défavorable**

**Adopté à l'unanimité**

#### **44) Délégation du Conseil municipal au Maire**

Conformément aux nouvelles dispositions du code général des collectivités territoriales, il est proposé au Conseil municipal que le Maire, par délégation du Conseil municipal, puisse fixer à titre provisoire, dans l'attente d'une validation par le Conseil municipal lors de la séance suivante la plus proche, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et de manière générale des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal ; et d'autoriser, au nom de la Commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

**Adopté à l'unanimité**

#### **45) Chemin de grande randonnée de Pays (GRP) – Avis sur le tracé**

Le Département du Nord souhaite créer, dans le cadre du programme INTERREG, un chemin de randonnée transfrontalier. Il s'agit de réaliser une boucle dénommée « Le tour des Monts de Flandre ».

Il est demandé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable à la création de ce chemin de GRP.

**Adopté à l'unanimité**

#### **46) Motion de soutien aux associations caritatives**

Le plan européen d'aide aux plus démunis contribue à nourrir 13 millions d'européens dont 3,5 millions de Français.

En 2012, 2,6 millions en seraient privés, en 2013, tout serait supprimé.

Pour peser sur les décisions du Conseil des Ministres de l'Union Européenne, les associations humanitaires se mobilisent. La Ville de Bailleul relaie cette inquiétude.

En effet, le partenariat avec les antennes locales de ces associations permet de répondre dans l'urgence au maintien de la dignité des personnes en grande précarité.

La Ville de Bailleul se joint donc aux associations caritatives pour dénoncer ce choix d'économie au détriment de la solidarité envers les plus démunis et les soutient dans leur demande de maintien de ces aides.

**M. DECAT** précise que c'est un vrai drame européen. Six pays bloquent la décision. Il précise que la banque alimentaire a lieu en novembre.

**M. DESCAMPS** déclare qu'il va voter la motion qui est bien rédigée et qui va dans le sens d'un consensus sur cette action.

Il souligne l'action du Gouvernement et du Président de la République sur ce sujet et contre la « renationalisation » de ces aides. Cette action a d'ailleurs permis que la décision soit reportée d'un mois.

**M. DECAT** déclare qu'il ne veut pas polémiquer mais rappelle que c'est Jacques DELORS, alors Président de la Commission, qui avait institué cette aide. Il déclare également qu'il faudrait que le Gouvernement maintienne les emplois aidés dans le cadre de la solidarité nationale.

**Adopté à l'unanimité**

#### **47) Décisions municipales**

**168 – Renouveau de partenariat avec le CCAS dans le cadre de la collecte et du tri du papier**

Titulaire Société ARMELLE

**169 – Renouveau de partenariat avec la Communauté de communes « Monts de Flandre-Plaine de la Lys » dans le cadre de la collecte et du tri du papier**

Titulaire Société ARMELLE

**206 – Convention d'achat de prestations pour les CLSH de juillet pour une initiation à l'escrime**

Titulaire CEVA Cercle d'escrime – Villeneuve d'Ascq  
Montant 560 € TTC

**207 – Contrat d'acquisition d'une solution automatisée en mode A.S.P. (Application Service Provider) de vente aux enchères sur internet**

Titulaire GESLAND DEVELOPPEMENTS - Brest  
Montant 1 076,40 € TTC

**208 – Convention pour la mise à disposition d'un bus prévention aux conduites addictives le 18 juin 2011 place de la gare**

Titulaire Conseil général du Nord  
Montant gratuit

**209 – Contrat de prestation de service pour la sonorisation du spectacle « ma vie en rose » le 24 juin 2011**

Titulaire Société Music center – Avesnes-sur-Helpe  
Montant 1093,73 € TTC

**210 – Contrat de cession pour un concert le 21 juin 2011 à la ferme de la hulotte**

Titulaire Association Beubeuls Flam - Bailleul  
Montant 200 € TTC

**211 – Convention d'achat de prestations pour un voyage à Paris du 11 au 15 juillet 2011**

Titulaire SNCF - Lille  
Montant 522,20 € TTC

**212 – Convention d'achat de prestations pour un voyage dans les Cévennes du 9 au 18 août 2011**

Titulaire SNCF - Lille  
Montant 1 685,60 € TTC

**213 – Dévolution de marchés publics à l'issue d'une procédure adaptée concernant l'achat d'une remorque podium – scène mobile**

Titulaire METRAN COLLECTIVITÉS – Florensac 34  
Montant 35 999,60 € TTC

**214 – Contrat de cession pour la location du film « Winnie l'ourson »**

Titulaire Wall Disney Compagny – Marne la Vallée  
Montant 50% du montant des entrées

**215 – Contrats comprenant 2 lots concernant les classes de découvertes 2012**

Titulaire Nordvall – Le Tom – Zuytpeene 59  
Montant lot 1 : 364,50€ TTC – lot 2 : 334,50€ TTC

**216 – Marché public de nettoyage de la voirie et des espaces publics - Procédure adaptée – Nettoyage de la voirie et des espaces publics**

Titulaire ARMENTIERES PAYSAGES ET AVENIR - Armentières  
Montant 26 337,12 € TTC

**217 – Convention d'achat de prestations pour les ACMSH de août 2011 pour une initiation aux arts du cirque**

Titulaire Le Cirque du bout du monde - Lille  
Montant 351 € TTC

**218 – Convention d'achat de prestations pour les ACMSH de août 2011 pour une initiation au basket**

Titulaire Basket club - Bailleul  
Montant 120 € TTC

**219 – Convention d'achat de prestations pour les ACMSH de août 2011 pour une stage d'escalade**

Titulaire Nord escalade – Lille  
Montant 621,92 € TTC

**220 – Convention d'achat de prestations pour les ACMSH de août 2011 pour des parcours gymnique**

Titulaire Gymnastique volontaire – Bailleul  
Montant 147,60 € TTC

**221 – Contrat de prestation d'artiste – Conférence et ateliers sur le thème de la santé au naturel**

Titulaire Delphine LOONES - Hazebrouck  
Montant 418,60 € TTC

**222 – Contrat de prestation d'artiste – Mise à disposition de l'exposition « La lune et le loup » à la médiathèque de Bailleul**

Titulaire Association Saltimbanques - Wasquehal  
Montant 1 780,80 € TTC

**223 – Contrat de prestation d'artiste – Réalisation d'un décor sur le thème du loup à la médiathèque**

Titulaire Association La Sauce - Bailleul  
Montant 1 105,50 € TTC

**224 – Contrat de prestation d'artiste – Réalisation d'une affiche dans le cadre des portes ouvertes de la médiathèque**

Titulaire Ronan LEFEBVRE – Chapelle d'Armentières

Montant 180,00 € TTC

**225 – Contrat de prestation d'artiste – Atelier BD et séance de dédicaces dans le cadre des portes ouvertes de la médiathèque**

Titulaire Ronan LEFEBVRE – Chapelle d'Armentières

Montant 120,00 € TTC

**226 – Contrat de maintenance – pour l'équipement de protection de la médiathèque**

Titulaire Société 3M – Cergy Pontoise

Montant 2 025,35 € TTC

**227 – Convention d'achat de prestations pour le CLSH de juillet 2011 pour une initiation au land art et à la vidéo**

Titulaire Association La Sauce - Bailleul

Montant 904,75 € TTC

**228 – Dévolution de marchés publics à l'issue d'une procédure adaptée concernant les travaux de menuiseries extérieures à la Trésorerie principale**

Titulaire MERRIS MAINTENANCE – MERVILLE

Montant 6 503,85€ TTC

**229 – Dévolution de marchés publics à l'issue d'une procédure adaptée concernant les travaux de menuiseries extérieures à l'école Charles Decoster**

Titulaire MERRIS MAINTENANCE – MERVILLE

Montant 12 477,87 € TTC

**230 – Dévolution de marchés publics à l'issue d'une procédure adaptée concernant les travaux de menuiseries extérieures à l'école Jacques Prévert - Outtersteene**

Titulaire MERRIS MAINTENANCE – MERVILLE

Montant 30 763,51 € TTC

**231 – Convention d'achat de prestations pour le ACMSH de août 2011 pour une initiation aux arts plastiques et création vidéo**

Titulaire Association La Sauce - Bailleul

Montant 589,60 € TTC

**232 – Mandat de distribution de billetterie informatique pour le concert « ma vie en rose »**

Titulaire France Billet – Ivry-sur-Seine

Montant % sur les recettes

**233 – Contrat de location pour le film « Bonobo » du 6 au 19 juillet**

Titulaire SND – Neuilly-sur-Seine

Montant 50% des entrées

**233 bis – Contrat d'entretien étendu – Médiathèque municipale**

Titulaire THYSSENKRUPP ASCENSEURS – Outreau

Montant 7 456,09 € TTC

**234 – Contrat d'entretien pour un monte charge – Médiathèque municipale**

Titulaire THYSSENKRUPP ASCENSEURS - Outreau

Montant 1 357,57 € TTC

**235 – Avenant au contrat pour la distribution du journal municipal**

Titulaire La Poste

Montant 699,01 € TTC

**236 – Dévolution de marchés publics à l'issue d'une procédure adaptée concernant les travaux de remplacement de menuiseries bois 41 rue d'Ypres**

Titulaire SAS CREATION BOIS CONCEPT – Villeneuve d'Ascq

Montant 34 246,26 € TTC

**237 – Mandat pris auprès de Maître CATTOIR, Avocat pour assurer la défense des intérêts de la commune dans le cadre du permis de construire de M. STAES**

Titulaire Maître CATTOIR - Bailleul  
Montant 726,44 € TTC

**238 – Prise en charge des frais d'inscription à la formation Recyclage SSIAP 2 pour un agent**

Titulaire SFIS - Bailleul  
Montant 418,60 € TTC

**239 – Convention de location d'un véhicule 9 places pour la période du 11 au 15 juillet 2011**

Titulaire DLM – St Pol-sur-Mer  
Montant 473,02 € TTC

**240 – Convention de location d'un véhicule 9 places pour la période du 23 juillet au 01 août 2011**

Titulaire DLM – St Pol-sur-Mer  
Montant 700,57 € TTC

**241 – Mandat à avocat pour dépôt de plainte contre X**

Titulaire Maître Didier CATTOIR - Bailleul  
Montant 299 € TTC

**242 – Convention d'achat de prestations - Séjour adolescents en août 2011**

Titulaire Association Airezonz parapente – Onet-le-Château (12)  
Montant 980,00 € TTC

**243 – Convention d'achat de prestations - Séjour adolescents en août 2011**

Titulaire Association Antipodes – Millau (12)  
Montant 2 710,00 € TTC

**244 – Dévolution de marchés publics à l'issue d'une procédure adaptée concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage HQE pour le restaurant scolaire Thyl-Decoster**

Titulaire IMPACT QUALITE ENVIRONNEMENT - Tourcoing  
Montant tranche ferme 33 386,34 € TTC – tranche conditionnelle 10 405,20 € TTC  
Co-traitant CREACEPT SARL – Lezennes  
Montant 3 982,68 € TTC

**245 – Convention d'achat de prestations pour le CLSH de juillet 2011 pour une initiation à l'art plastique et à la vidéo**

Titulaire Association La Sauce - Bailleul  
Montant 257,95 € TTC

**246 – Contrat de cession pour la location du film « cars2 » du 17 au 23 août 2011**

Titulaire Walt Dinney Compagny – Marne La Vallée 77  
Montant 50% des entrées

**247 – Contrat de traitement de conservation – Restauration d'œuvres d'art au Musée Benoît De Puydt – Programme 2011**

Titulaire François Péquignot - Strasbourg  
Montant lot A – sculpture 1 243,84 € TTC – lot B peinture 2 415,92 € TTC

**248 – Contrat de traitement de conservation – Restauration d'œuvres d'art au Musée Benoît De Puydt – Programme 2011**

Titulaire Tristan Vignes - Merlimont  
Montant lot C – Cabinet anversois 1 522,51 € TTC – lot D Cabinet flamand 14 197,72 € TTC

**249 – Contrat de prestation de transport pour la piscine de Bailleul**

Titulaire Société LIEFOOGHE SENCE - Bailleul  
Montant 15 619,28 € TTC

**250 – Dévolution de marchés publics à l'issue d'une procédure adaptée concernant la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour l'opération construction d'un restaurant scolaire à l'école Thyl-Decoster**

Titulaire COSHYTEC – Marcq-en-Baroeul  
Montant 1 913,60 € TTC

**251 – Dévolution de marchés publics à l'issue d'une procédure adaptée concernant la mission de contrôle technique pour l'opération construction d'un restaurant scolaire à l'école Thyl-Decoster**

Titulaire BUREAU VERITAS – Grande Synthe  
Montant 5 836,48 € TTC

**252 – Avenant au contrat pour le classement des archives communales**

Titulaire Société CODEXIA - Lille  
Montant 10 142,08 € TTC

**253 – Prise en charge des frais d'inscription à la formation « remise à niveau SSIAP 3 » pour un agent**

Titulaire SFIS - Bailleul  
Montant 538,20 € TTC

**254 – Contrat de cession du spectacle de chanson d'Éric Bleuzé pour une représentation le 18/09/11 – Journées européennes du patrimoine**

Titulaire Association la Bulle – Roubaix  
Montant 500 € TTC

**255 – Contrat de licence et suivi logiciel pour le lot 2 – application SDL7**

Titulaire G.F.I. PROGICIELS – Issy-les-Moulineaux  
Montant 343,01 € TTC

**256 – Avenant au contrat pour la distribution du programme culturel du 22/08/11 au 26/08/11**

Titulaire La Poste  
Montant 660,11 € TTC

**257 – Dévolution de marchés publics à l'issue d'une procédure adaptée concernant les travaux de remplacement de menuiseries extérieures de bâtiments municipaux**

<u>Titulaire/Montant</u>	lot 1 – Hôtel de ville – SARL MERRIS Maintenance	18 340,66 € TTC
	lot 2 – Log. Rue d'Ypres – BOLET Frères	5 926,18 € TTC
	lot 3 – Cinéma – BOLET Frères	3 815,24 € TTC
	lot 4 – Musée – SARL MERRIS Maintenance	3 267,47 € TTC
	lot 5 – Salle Legrand-Grube – SARL MERRIS Maintenance	4 506,53 € TTC
	lot 6 – École de la Crèche – SARL MERRIS Maintenance	4 538,82 € TTC
	lot 7 – Salle des fêtes – SARL MERRIS Maintenance	5 848,44 € TTC

**258 – Modification de la décision 11/240 – Convention de location d'un véhicule 9 places du 23 juillet au 1er août 2011**

Titulaire DLM – Saint-Pol-sur-Mer  
Montant 794,20 € TTC

**259 – Avenant au marché à la procédure adaptée pour la location et la maintenance de photocopieurs lot n°1 – Écoles publiques**

Titulaire FAC SIMILÉ – Villeneuve d'Ascq  
Montant 1 310,40 € TTC annuel + 3,70 €/1000 copies + connexion IRPASS 156,00 €/photocopieur

**260 – Avenant au marché à la procédure adaptée pour la location et la maintenance de photocopieurs lot n°2 – Services municipaux**

Titulaire FAC SIMILÉ – Villeneuve d'Ascq  
Montant 156,00 € TTC annuel par photocopieur

**261 – Contrat de prestation d'artiste – Concert le 1er octobre 2011 dans le cadre des portes ouvertes de la médiathèque municipale**

Titulaire Branra Association Worm Productions - Bruxelles  
Montant 1 352,94 € TTC

**262 – Contrat de prestation d'artiste – Concert/itinéraires sonores le 30 septembre 2011 dans le cadre des portes ouvertes de la médiathèque municipale**

Titulaire Association Métalu A – Loos  
Montant 782,16 € TTC

**11/01 – Mouvements budgétaires le 14 avril 2011**

chapitre 67	+ 22 190
chapitre 022	- 22 190

**11/02 – Mouvements budgétaires le 31 mai 2011**

chapitre 21	+ 850
chapitre 21	+ 822
chapitre 020	- 25 350

**11/03 – Mouvements budgétaires le 05 juillet 2011**

chapitre 9027	+ 14 000
chapitre 020	- 14 000

**48) Questions diverses**

**Contresens cycliste zone 30 :**

**M. le Maire** informe le Conseil municipal que des contresens cycliste ont été implantés en zone 30.

**Modification du calendrier des commissions :**

La commission Urbanisme du 6 octobre n'aura pas lieu. Celle-ci sera remplacée par une commission Enseignement.

**Plateau multisports :**

Le Conseil général finance le plateau multisports qui sera implanté à Outtersteene à hauteur de 30 000 € pour un coût de 80 000 €.

**Élections sénatoriales**

Rappel qu'un bus est prévu pour emmener les élus au scrutin de dimanche 25 septembre 2011.

**La séance est levée à 22h20.**